

## Avis administratifs

7313617701 - AA

### Commune d'ACLOU

#### Transfert d'office d'une voie privée dans le domaine public communal

#### 1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 16 décembre 2022, M. le Maire de la commune d'Acloü a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au classement d'office dans le domaine public communal d'une section de la parcelle privée A340, ouverte à la circulation au titre d'une servitude de droit de passage valant droit de désenclavement de la parcelle A151.

L'enquête se déroulera du mardi 17 janvier 2023 au vendredi 3 février 2023 à 19 h 00 inclus, soit 18 jours consécutifs, le siège de l'enquête publique étant fixé à la mairie de la commune, 3, rue de la Mairie, 27800 Acloü.

M. Bernard POQUET, commissaire enquêteur, est désigné pour conduire l'enquête publique.

Les pièces du dossier, en support papier, ainsi que le Registre d'enquête, seront consultables en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public : mardi de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00, le mercredi de 14 h 00 à 17 h 00 et vendredi de 14 h 00 à 18 h 30.

Les pièces du dossier, en version dématérialisée, sont également consultables sur le site Internet de la mairie <https://www.acloü.fr>

Chacun pourra ainsi prendre connaissance du projet et notifier ses éventuelles observations ou propositions, uniquement pendant la période d'enquête :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ;

- par courrier adressé au siège de

l'enquête, à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur ;

- par courriel sur la messagerie à enquête-publique-ruedelamairie@acloü.fr toutes les dépositions reçues par voie électronique seront consultables par le public.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en assurant une permanence en mairie le mardi 17 janvier 2023 de 15 h 00 à 18 h 00, le samedi 21 janvier 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 et le vendredi 3 février 2023 de 16 h 00 à 19 h 00, date de clôture de l'enquête et date limite de réception des contributions.

Le rapport assorti des conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur, adressés au maire de la commune d'Acloü, seront tenus à disposition du public pendant un an au siège de l'enquête et également consultables sur le site Internet de la commune pendant le même délai.

Cet avis, qui sera affiché à la porte de la mairie et sur le lieu même de la parcelle concernée par le classement, fera l'objet d'une insertion légale dans deux journaux diffusés dans le département de l'Eure quinze jours avant le début de l'enquête, puis rappelé dans les huit premiers jours qui suivent le démarrage de l'enquête. Il apparaîtra également sur le site Internet de la commune.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal délibérera sur le projet de classement, les éventuels changements, opérés au dossier mis à enquête publique pour tenir compte de l'ensemble des contributions et avis, devant donner lieu à motivation dans la délibération. De la même manière, le conseil municipal devra motiver sa délibération suite à un éventuel avis défavorable du commissaire enquêteur. Enfin, il est à noter que, si le propriétaire de la parcelle visée par le projet fait connaître son opposition, la décision sera prise par arrêté du représentant de l'État dans le département, à la demande de la commune, conformément à l'article L318-3 du code de l'urbanisme.

## Autres légales

7314381201 - DL

### TRIBUNAL DE COMMERCE DE BERNAY

#### LIQUIDATION JUDICIAIRE

Date du jugement : 19 décembre 2022.

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE OCEM MOTO. 2, le Préamont la Noë Couvains, 61550 La Ferté-en-Ouche.

RCS Alençon 852 522 556.

Activité : la vente et la négociation d'accessoires moto et deux roues motorisés, la réparation et la vente de motos et deux roues motorisés en magasin et sur un site internet dédié.

Jugement du tribunal de commerce d'Alençon en date du 19 décembre 2022 désignant liquidateur SELARL Xavier LEMEE prise en la personne de Me Xavier LEMEE, 37/39, avenue de Quakenbruck - BP 263 - 61008 Alençon, et mettant fin à la mission de l'administrateur SELARL TRAJECTOIRE prise en la personne de Me Charles BEAUSSART.

7314463801 - DL

### SCP LEBEAUT LECA 27300 BERNAY

#### AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

#### DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1

Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547

du 28 novembre 2016

Suivant testaments olographes en date du 28 mars 2020 et du 9 novembre

### Clôture de liquidation judiciaire 7313835001 - TCB

Date du jugement : 8 décembre 2022.

DUFOUR JEAN. 757, lieu-dit Réville, 27270 La Trinité-de-Réville.  
RM 494 037 435.

Activité : maçonnerie générale.  
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

### Liquidation judiciaire 7313834501 - TCB

Date du jugement : 8 décembre 2022.

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE ATELIER DE LA VENISE NORMANDE, 75, rue de la République, 27500 Pont-Audemer.

RCS Bernay 824 694 004.  
Activité : la conception, la fabrication et la distribution sédentaire et ambulante de produits d'habillement, de lingerie, d'accessoires de bijouterie et de tout autre produit permettant de développer l'image de l'entreprise.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SCP MANDATEAM prise en la personne de Me Maxime DIESBECQ 9, rue Henry-Ducy, BP 981, 27009 Évreux.

### Clôture pour insuffisance d'actif 7313834901 - TCB

Date du jugement : 8 décembre 2022.

LEROY JOCELYNE, née MORAINVILLE, 510 Lieudit Aptot, 27290 Bonneville-Aptot.

Activité : écrivain public.  
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

### Ouverture de liquidation judiciaire 7314691101 - TCB

Date du jugement : 22 décembre 2022.

MICLOT DAMIEN, née MICLOT, 15, place du Bourg, 27290 Appeville.

### Clôture pour insuffisance d'actif 7313835101 - TCB

Date du jugement : 8 décembre 2022.

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE OUANIS. 9, rue de la Soie, 27800 Brionne.

RCS Bernay 824 807 721.  
Activité : vente de pizza en livraison et à emporter.  
Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

### Ouverture de liquidation judiciaire 7314690901 - TCB

Date du jugement : 22 décembre 2022.

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE GARAGE DU PLATEAU, Le Nouveau Monde, 27520 Saint-Denis-des-Monts.

RCS Bernay 849 112 339.  
Activité : garage ; vente de véhicules neufs et occasion et réparations mécaniques et carrosserie, tous véhicules terrestres et à moteur, pièces et accessoires, toutes marques, ainsi que le dépannage et la location des dits véhicules et carrosserie constructeur.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 1er janvier 2022, désignant liquidateur Maître Pascual Béatrice, 6, rue Duplex, BP 512, 76058 Le Havre cedex.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

### Ouverture de liquidation judiciaire 7314690801 - TCB

Date du jugement : 22 décembre 2022.

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE SYSTEMES TECHNIQUES D'AUTOMATION VIBRANTS, 194, rue de la Semaille, ZA la Semaille, 27300 Bernay.

RCS Bernay 510 425 044.

Activité : fabrication transformation de machines appareils et équipements à usage spécifique à destination d'entreprises appartenant notamment à l'industrie pharmaceutique agro-alimentaire chimique ou métallurgique, l'installation, la maintenance et la réparation de machines, appareils et équipements à usage spécifique à destination d'entreprises appartenant notamment à l'industrie pharmaceutique agro-alimentaire chimique.

Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 novembre 2022, désignant liquidateur Maître Pascual Béatrice, 6, rue Duplex, BP 512, 76058 Le Havre cedex.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.

Les déclarations des créances sont à adresser au liquidateur judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois de la publication au Bodacc.